

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOSROUMOIS

Le Jeudi 13 Octobre 2022 à 19 h 30 en Mairie

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe VANHEULE, maire. Date de la convocation : Vendredi 7 octobre 2022.

**Étaient présents :* VANHEULE Philippe – ONO DIT BIOT Michaël – MARINIER Nelly – TAMION Franck – QUESNEY Danièle – RAPHANEL Berthé – GRANDJEAN Ghislaine – ROSAY Daniel – VERDURE Maryannick – GOMBART Michel – MARIE Alain – PALFROY Nadine – DAVID Christian – POULIQUEN Katia – ANTIOME Christophe – MAËS Ludovic – BACHELIER Sophie – CLÉMENCE Stéphanie – LEFRILEUX Mélanie – FAUCON Sébastien – JOBBIN Angélique – MOPTY Pauline – BOONE Thomas, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres en exercice.

**Absents représentés :* Jocelyne LINOT donne pouvoir à Katia POULIQUEN, Nathalie HARS donne pouvoir à Mélanie LEFRILEUX, Bénédicte COCHOIS donne pouvoir à Christophe ANTIOME, Richard GRISEL donne pouvoir à Christian DAVID

**Absents non représentés :* Francis CHAGNAUD, Jean-Louis LEICHER

**Nomination du secrétaire de séance :* M. Berthé RAPHANEL

Approbation du procès-verbal de la séance du 28/09/2022 :

Observations : Néant

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par 25 voix pour et 2 abstentions.

M. le Maire présente l'ordre du jour :

Finances Locales :

1. Extension de l'école maternelle – Approbation du plan de financement – Autorisation au Maire de solliciter toute subvention et de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « Mon école, Mon avenir »
2. Travaux SIEGE extension réseau de distribution publique d'électricité route de Thuit-Simer

**N° 54/2022 EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION AU MAIRE DE SOLLICITER TOUTE SUBVENTION ET DE
CANDIDATER A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT « MON ÉCOLE, MON
AVENIR »**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'extension de l'école maternelle. Un premier projet a été déposé auprès de l'Etat et du Département en 2020. Le 19 mai 2021, nous avons obtenu l'accord de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour un montant de 398 240.00 €. Notre dossier n'a pas été étudié par le Département en raison d'un blocage lié au contrat de territoire.

Depuis 2020, le contexte a évolué et la commune a acquis une propriété jouxtant l'école maternelle. Cette acquisition nous amène à repenser la configuration du projet d'extension. Le projet initial prévoyait une extension A avec un bâtiment neuf comprenant 2 classes et une extension B comprenant une rénovation de l'existant et un agrandissement. L'ensemble était raccordé aux réseaux existants (électricité, eau, chauffage).

Le nouveau projet consiste en la construction d'une seule extension de 450 m² environ, indépendante du bâtiment existant. Le bâtiment comprendra 3 salles de classe, ce qui permettra de ne plus utiliser la classe existant à l'étage de l'école maternelle. Ces classes seront plus fonctionnelles et surtout répondront aux normes pour l'accessibilité. Tous les réseaux seront neufs et surtout, l'ensemble sera pensé pour réaliser au maximum des économies d'énergie (pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques, cuve de récupération des eaux de pluie...). Cette réorganisation permettra d'aménager la cour différemment et de redonner plus d'espace d'évolution. Une salle d'activité de 100 m² sera intégrée au bâtiment.

L'extension sera reliée au bâtiment existant par un passage couvert. Le préau existant sera démoli pour être reconstruit au bout de la nouvelle structure.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 608 900.00 € HT auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre et les honoraires des différents cabinets de contrôle estimés à 10 % soit un cout total du projet estimé à 1 769 790.00 € HT.

Le Département a initié un nouveau dispositif de soutien aux territoires intitulé « Mon école, Mon avenir » qui vise 4 objectifs :

- Améliorer les conditions d'accueil et de réussite des élèves
- Soutenir les communes dans leurs projets scolaires
- Créer un dispositif souple
- Arrêter de financer la concurrence entre communes.

Les communes intéressées doivent répondre à l'appel à manifestation d'intérêt avant le 14 octobre 2022. La liste des projets retenus sera annoncée en décembre 2022 pour un début de travaux en 2023.

La subvention est fixée à 30% du montant HT du projet (plafonnée à 3.35 M€) soit une subvention de 530 937.00 € maximum pour notre situation.

Pour la subvention DSIL, le montant est déjà arrêté à 398 240.00 € ce qui représenterait 22.5 % de subvention. Le nouveau projet sera envoyé à Monsieur le Préfet et nous solliciterons une demande de report de notre subvention.

Le plan de financement se présente ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Par principaux postes de dépenses	Montant		Montant	Taux
Extension de l'école maternelle	1 608 900.00 €	Subvention D.S.I.L.	398 240.00 €	22.5 %
Honoraires et prestations intellectuelles	160 890.00 €	« Mon école, Mon avenir »	530 937.00 €	30.0 %
Total H.T.	1 769 790.00 €	Sous-total subventions publiques	929 177.00 €	52.5 %
		Emprunt	840 613.00 €	47.5 %
		Total financement travaux	1 769 790.00 €	100 %
T.V.A.	353 958.00 €	Autofinancement	353 958.00 €	
Total T.T.C.	2 123 748.00 €	Total général	2 123 748.00 €	

Plusieurs organismes seront consultés pour la réalisation de l'emprunt.

Un travail en commission sera effectué avec l'architecte, l'équipe pédagogique et les parents élus.

M. le Maire remercie l'architecte qui a accepté de travailler dans l'urgence sur le projet.

Ces explications entendues et après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'approuver le projet d'extension de l'école maternelle dont le programme de travaux est estimé à 1 769 790.00 € H.T.,

D'autoriser M. le Maire à présenter la candidature de Bosroumois pour l'appel à manifestation d'intérêt du programme « Mon école, Mon avenir »,

D'autoriser M. le Maire à solliciter un report de la subvention D.S.I.L. auprès de Monsieur le Préfet,

D'approuver le plan de financement ci-dessus présenté,

D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et à lancer toutes les consultations nécessaires pour le lancement des travaux dès réception de l'accord de subvention.

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	27
Membres présents : 23	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 27	Abstention	00		

**N° 55/2022 TRAVAUX SIEGE EXTENSION RÉSEAU DE DISTRIBUTION
PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ROUTE DE THUIT-SIMER**

M. le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité dans la route de Thuit-Simer.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 800.00 €
- En section de fonctionnement : 0.00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

D'autoriser M. le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,

De préciser que les sommes sont prévues au budget de l'exercice, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement.

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'autoriser M. le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,

De préciser que les sommes sont prévues au budget de l'exercice, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement.

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	27
Membres présents : 23	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 27	Abstention	00		

INFORMATIONS

Remerciements. M. Francis Chagnaud remercie le conseil municipal pour les marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de son épouse.

Bosroumois Rose. La journée s'est très bien déroulée malgré une météo qui aurait pu être plus clémente. L'affluence était bonne le matin, il y a eu moins de visites l'après-midi. Cette journée a été organisée par Anne-Marie Benharoun. L'organisation demande de plus en plus de travail pour les équipes techniques municipales.

Stationnement gênant. L'Aile ou la Cuisse a installé sans aucune autorisation un distributeur sur le trottoir rue de la Galissonnière. Le distributeur, le camion et la voiture stationnent tous sur les trottoirs et obligent les piétons, notamment les enfants, à descendre sur la voirie pour passer. Ce stationnement anarchique est dangereux. Un courrier va lui être envoyé pour une régularisation de sa situation.

Eclairage public. L'éclairage public, chemin de la Petite Rue, ne s'éteint pas la nuit. Une intervention va être sollicitée auprès du prestataire.

Illuminations. Les illuminations de fin d'année sont aujourd'hui toutes équipées en Led. Elles seront installées une semaine plus tard que d'habitude et retirées une semaine plus tôt pour limiter l'impact économique.

Evènement. Les jeunes agriculteurs seront présents dans le centre de Bosroumois le vendredi 16 décembre à 16 heures avec des tracteurs et remorques illuminés et décorés. Ils partiront ensuite en cortège vers Grand Bourgtheroulde, Boissey le Châtel et Bourg Achard.

Formation SST. Un premier groupe a assisté à la formation SST lundi et mardi. Tout s'est bien passé, l'animateur était très content d'être venu et les participants ont beaucoup apprécié. Un deuxième groupe sera formé lundi 17 et mardi 18 octobre.

Formation Premiers secours spéciale enfants. Une formation Premiers secours adaptée aux enfants est proposée en mairie. La participation financière est de 20 €. Les enfants du CMJ participeront à cette formation dans le cadre de leur mandat.

La séance est levée à 20 heures 10.

Le Secrétaire de séance,



Berthé RAPHANEL



Le Maire,



Philippe VANHEULE

Les adjoints et conseillers municipaux :

